

de Paris, Hugues Aubriot, en fit une corporation à part, avec sainte Anne pour patronne (1). C'est sur cette antique et vénérable confrérie que les menuisiers de Québec vou-

et aider aux nécessités, mais de la nôtre on n'y a jamais touché, ni à nos vaisseaux d'argent, comme on apprend par les lettres patentes de nos rois mentionnés ci-dessus, déclarant que leurs intentions n'ont jamais été de songer à abolir une si pieuse et dévote confrérie que nous entretenions avec beaucoup de zèle et de piété, nous priant de continuer à prier pour leur majesté, et aussi déclarant que, pour nos vaisseaux d'argent, qu'ils ne veulent ni entendent que l'on y touche en quelque manière que ce soit.

Au respect de notre grande sainte Anne, notre patronne et protectrice, comme mère de la très sainte Vierge, mère de notre Sauveur, et que la grand'mère, selon l'ordre de la nature, aura très grand pouvoir d'intercéder pour nous envers son Petit Fils, et que la très sainte Vierge Mère, voyant la sienne, ne nous oubliera pas, et avons ensuite recours à elle en toutes nos prières publiques, qui se célèbrent toute l'année dans notre chapelle, et prières particulières, outre celles de notre Auteur ; si bien que voilà le détail au vrai de toutes les suites de notre sainte confrérie.

De vous dire les prières qui se disent pour les confrères, particulièrement en notre chapelle, je crois que vous ne les ignorez pas ; quelqu'un de vous les a pu considérer. Outre le jour et veille de notre grande fête, une messe tous les dimanches de l'année, avec *Inviolata*, à haute voix, et l'oraison, au commencement de la sainte messe, en l'honneur de la très sainte Vierge ; une de requiem, tous les premiers lundis des mois, avec trois grands services : l'un, le lendemain de la sainte Anne ; l'autre, le jour de saint Roch ; et l'autre, le jour des trépassés pourvu que ce ne soit pas le dimanche, cela étant, est remis au lundi suivant. Le salut de la sainte Vierge, le jour de saint Thomas, apôtre, . . . avec les sept psaumes, *Exaudiat* et prières pour le roi.

Vous souhaitant rendre un fidèle témoignage de toutes les choses, pour vous en apprendre ce que jugerez pour le mieux ; vous souhaitant toute paix et direction de la part de notre souverain Seigneur Jésus-Christ, [que] le Père et le Saint-Esprit vous bénissent à jamais.

Les présentes écrites de notre main, à Paris, ce dimanche, dernier jour de mars mil six cent cinquante-neuf, [en] la chambre de notre communauté, par moi, Guillaume Vénial, principal de l'avis, et en présence de Pierre Sisonge, Jean Guérin, Claude Brunette le jeune, et Gilles Voyer, maîtres, et de Claude Bergenac, François Collet, François de Saint-Blimont, Philippe de la Croix, messieurs de confrérie de la communauté des Messieurs menuisiers de cette ville de Paris, e autres.

Et si vous souhaitez autre chose de nous, vous n'avez qu'à mander, et nous y satisferons de tout notre possible.

(Signé) : C. Dupré, principal, C. Brunette, Philippe de la Croix, E. de Saint-Etienne et Vénial.

(1) *Bulletin de sainte Anne de Paris*, janv. 1899, p. 104 et III.